

Contrat de Ville : Paris donne la priorité aux quartiers populaires

Colombe Brossel, adjointe à la Maire, soumettra au prochain Conseil de Paris le Contrat de Ville 2015-2020, qui définit la nouvelle géographie prioritaire, les axes stratégiques et les moyens pour améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers populaires.

Depuis 2001, Paris a fait de ses quartiers populaires une priorité. La Ville s'est fortement engagée pour le développement des services publics, le soutien aux associations, la construction et la rénovation des logements, la mise en œuvre de parcours de réussite éducative, l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture ou à l'emploi. Mais les fragilités sociales demeurent et nécessitent une mobilisation de chaque instant.

Deux mois après les tragiques attentats qui ont touché Paris, la ville se doit plus que jamais d'être inclusive. L'exigence de solidarité, le besoin de fraternité et de vivre ensemble se sont fortement exprimés comme la meilleure réponse face aux épreuves que notre ville a traversées.

C'est dans cette mobilisation en faveur de la réduction des inégalités et du dynamisme des quartiers qu'a été élaboré le Contrat de Ville 2015-2020. Il a pour priorités la jeunesse et l'éducation, l'emploi et la formation, ainsi que la participation citoyenne.

Il s'articule sur trois axes stratégiques : accompagner les parcours et prévenir les ruptures ; vivre sa ville et son quartier ; dynamiser les quartiers dans la ville. Ces axes sont déclinés en 7 fiches actions qui récapitulent les contributions et les engagements de l'ensemble des signataires.

Des mesures concrètes pour tous les quartiers populaires

Grâce au dialogue engagé avec les services de l'Etat, les huit arrondissements qui étaient concernés par la politique de la ville ont été maintenus dans la géographie prioritaire. Cette nouvelle géographie identifie 20 quartiers sur la base du critère unique de revenus.

Par ailleurs, Paris a souhaité maintenir une attention pleine et entière aux quartiers qui ont connu des améliorations et ne sont plus dans la géographie prioritaire, mais dont la situation reste fragile. Ces quartiers sont dits « de veille active ».

Ainsi, si les quartiers prioritaires regroupent 150.460 habitants, ce sont 339.221 habitants qui bénéficieront de l'accompagnement financier par la politique de la ville à Paris dans le cadre de ce contrat 2015-2020.

Une démarche encore plus partenariale et participative

Le nouveau Contrat de Ville élargit le nombre de partenaires signataires. Déjà impliqués au quotidien dans les quartiers, les bailleurs sociaux, la CAF, la Région, l'Education Nationale, le Parquet et les acteurs d'accompagnement vers l'emploi sont désormais engagés contractuellement aux côtés de la Ville de Paris et de l'Etat. Ils ont été associés à son élaboration avec les Maires des arrondissements concernés.

Les habitants ainsi que les acteurs locaux et associatifs ont également été associés, car la politique de la Ville ne saurait exister sans ceux qu'elle doit servir. Trois réunions à destination de l'ensemble des associations et seize ateliers participatifs ont permis de leur donner la parole et de co-construire les priorités du contrat.

26M€ par an consacrés à son financement

Afin de mettre en œuvre l'ensemble des actions du contrat de Ville, Paris va maintenir son engagement en faveur des quartiers populaires, à hauteur de 26M€ par an.

Le Contrat de Ville constitue un cadre à l'échelle de l'ensemble de Paris. Une fois adopté, il sera décliné dans les arrondissements concernés par des projets de territoire qui seront développés avec les Maires des arrondissements, les acteurs locaux et les habitants.

Contact presse : Quitterie Lemasson / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61